



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
QUE**

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers a adopté lors de la séance ordinaire publique, tenue le 3 septembre 2019, à 19 h 30 h à la salle du conseil situé au 11-A rue Principale Sud, à Laverlochère, le règlement suivant :

Règlement no 2019-03

Le règlement est intitulé « Règlement sur les permis et certificats no 2019-03 ».

Il encadre les émissions de permis et de certificats.

Le texte dudit règlement est disponible pour consultation aux heures et jours d'ouverture du bureau municipal à Laverlochère.

Le règlement entre en vigueur le 3 septembre 2019.

Donné à Laverlochère-Angliers, ce 5e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.



Secrétaire-trésorier